

<https://edd.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article786>



Education au Développement Durable



# Les Aires Terrestres Educatives (ATE),...

- QUOI DE NEUF ? - Parmi les actualités -



Date de mise en ligne : mardi 4 avril 2023

---

Copyright © Education au Développement Durable - Lyon - Tous droits

réservés

---

Les **Aires Terrestres Educatives** (ATE), programme pédagogique proposé par l'**Office français de la biodiversité** (OFB), permet depuis de nombreuses années à des **classes des cycles 3 et 4** ( du CM1 à la 3e) d'entrer dans une **démarche scientifique en lien avec l'EDD sur un territoire de proximité**.

Ce travail d'**éducation à l'éco-citoyenneté** dans lequel les **élèves** sont force de proposition, a vocation à durer sur le **long terme**. L'enseignant (« Le/La porteur de dossier ») qui travaille avec l'accompagnement d'une structure experte, reste le responsable pédagogique dans cette co-construction.

La **mise en place d'une ATE** nécessite au préalable **3 étapes** :

1. Identifier une structure (« Le référent ») qui peut accompagner le projet : structure de la sphère de l'éducation à l'environnement, gestionnaire d'espaces naturels, collectivités, ...
2. Se rapprocher de la commune pour l'informer du projet et la questionner sur des sites d'accueil potentiels de l'aire éducative (le choix final revient aux élèves)
3. Évaluer le coût du projet avec le référent afin de lancer des demandes de financement

Pour en savoir plus, vous pouvez également vous rendre sur le **WIKI des aires éducatives**  
<https://ame.ofb.fr/doku.php>.

Ci-dessous, 3 rubriques différentes :

## Dates inscriptions 2023 pour la création ou le renouvellement d'une ATE

Vous trouverez toutes les informations dans la **rubrique dédiée du WIKI**<https://ame.ofb.fr/doku.php?id=insc...>.

1er juin : Ouverture des inscriptions pour les porteurs de projets d'ATE

15 septembre : Clôture des inscriptions

6 octobre : Finalisation du traitement des inscriptions par les GRAE et annonce des résultats

La demande est à déposer sur [sagae.ofb.fr](https://sagae.ofb.fr)

Afin de vous accompagner au mieux dans votre démarche d'inscription, un webinar est prévu le **mercredi 3 mai de 14h-15h**.

Lien de connexion : <https://ofb-fr.zoom.us/j/92321018469>

## Dates pour les appels à projet 2023 (demande de financement)

L'appel à projet de l'OFB est divisé en deux phases distinctes :

**1ère phase.**

**Pour les anciens porteurs de projet, qui ont déjà participé au programme l'année dernière**

**Le 28 avril** : Ouverture AAP (1 ère phase)

**Le 26 mai** : Clôture AAP (1 ère phase)

**Du 1er au 30 juin** : Évaluation des dossiers par les GRAE

**Juillet** : Annonce des résultats

**Septembre** : Versement des subventions

**2ème phase.**

**Pour les nouveaux porteurs de projet qui n'ont pas participé**

**Le 1er juin** : Ouverture AAP (2ème phase)

**Le 15 septembre** : Clôture AAP (2ème phase)

**Du 21 septembre au 6 octobre** : Évaluation des dossiers par les GRAE

**Octobre** : Annonce des résultats

**Décembre** : Versement des subventions

La demande est à déposer sur [sagae.ofb.fr](https://sagae.ofb.fr)

## La labellisation ATE 2023

La demande de labellisation intervient à la fin de l'année de travail sur l'ATE.

**Elle n'est obligatoire que pour les équipes ayant bénéficié d'une subvention de l'OFB.**

La demande est à déposer sur [sagae.ofb.fr](https://sagae.ofb.fr)

Pour vous accompagner dans cette demande, vous trouverez toutes les informations dans la **rubrique dédiée**

<https://ame.ofb.fr/doku.php?id=insc...> du WIKI.

vous pouvez aussi consulter le webinaire « labellisation des projets en cours » du 29 mars dont l'enregistrement est disponible sur le wiki : <https://ame.afbiodiversite.fr/doku.php>

Cette vidéo donne des éléments très concrets sur l'intérêt de la labellisation ATE.

**Dès maintenant** : Ouverture du dépôt des dossiers

**Le 26 mai** : Clôture du dépôt des dossiers

**Le 16 juin** : Résultat labellisation pour les porteurs de projets

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse académique !

[edd-academie chez ac-lyon.fr](mailto:edd-academie@ac-lyon.fr)